



Vers le Contrat Régional 3ème génération (2010-2015)

Où en est-on ?

Au terme des négociations avec les services du Conseil régional du Centre, le Comité syndical a adopté le 3ème contrat régional de Pays, à l'unanimité moins 1 abstention.

L'enveloppe globale est de 6 310 000 € pour 5 ans (à compter de juillet 2010). Le contrat comporte deux blocs de priorités régionales (cf. lettre d'information n°2) réparties en 12 modules. L'enveloppe financière se décompose comme suit :

- 4 619 100 € pour le 1er bloc (modules 1 à 7 + Agenda 21),
- 1 582 000 € pour le 2ème bloc (modules 8 à 12),
- 108 900 € pour l'enveloppe fongible (dotation mobilisable sur l'ensemble des actions).

Nous éditerons une lettre d'information spéciale en début d'année 2011 pour présenter, dans le détail, les actions retenues et le montant des subventions régionales allouées pour la période 2010-2015.

Retour en images sur le mois de l'ESS en Pithiverais

Pour la deuxième année, les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire du Pithiverais ont participé au « Mois de l'ESS » en Région Centre.

En partenariat avec le Pays, le GAL Beauce et Gâtinais a édité un programme présentant les 6 actions (forum, rencontres, conférences, échanges-débats, visites...) prévues sur le Pithiverais.



Lors du « 2ème forum des acteurs de l'ESS en Pithiverais » organisé le 16 novembre au Collège Denis Poisson de Pithiviers par l'association La Spirale Vie Créative, les participants ont pu réfléchir et partager leurs expériences sur le thème de « L'autonomie des jeunes et l'emploi en Pithiverais ».



Le Lundi du GAL du 22 novembre avait quant à lui pour thème « La Culture et l'autonomie des jeunes ». Au Lycée Duhamel du Monceau, les acteurs ont pu échanger et apporter des éléments de réponse à la question « les activités et les pratiques culturelles en Pithiverais sont-elles des facteurs d'autonomie et d'emploi des jeunes ? »



Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
16 avenue de la République - 45300 PITHIVIERS
Tél. : 02 38 30 64 02 - Fax : 02 38 30 72 87
pays-beauce-gatinais-en-pithiverais@wanadoo.fr
www.pays-du-pithiverais.fr

Cette « Lettre d'information » est aussi et surtout la vôtre. Nous sommes à votre écoute pour diffuser vos actualités.

Directeur de la publication: La Présidente du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais. Contact: David VOYER. Conception et réalisation et crédits photos: Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, décembre 2010



Sommaire

Page 1
-Edito de la Présidente
-La Route du Blé en Beauce

Page 2
-ORAC : la nouvelle O.C.M. est lancée
-Le SCoT : où en est-on ?

Page 3
-Le SCoT : où en est-on ? (suite)
-Le Contrat Global Essonne amont avec l'AESN : un premier bilan à mi-parcours
-le SAGE : une première étape franchie avec succès

Page 4
-Vers un Contrat Régional 3ème génération (2010-2015)
-Retour en images sur le mois de l'ESS en Pithiverais

Edito

Cette année 2010 qui s'achève a vu l'aboutissement de trois « gros » dossiers. Tout d'abord, le Contrat régional de Pays 3ème génération qui vient d'être présenté au Comité Syndical du 15 décembre. Dès son passage en commission permanente à la Région - en principe le 21 janvier 2011 - les programmes pourront être lancés.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce a lui aussi été validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 15 septembre dernier. La longue phase de consultation est en cours.

Et enfin, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), lui aussi arrêté le 15 décembre dernier. Après avis des personnes publiques associées, il sera soumis à enquête publique. Son adoption définitive pourrait être effective fin 2011.

C'est un énorme travail fourni par les élus et les collaborateurs du Pays qui a permis d'arriver à ces résultats. Je les remercie chaleureusement de l'aide qu'ils m'ont apportée, chacun à leur niveau.

En 2011, il nous faudra mettre en oeuvre les différents projets engagés; ils sont nombreux.

Je souhaite que cette nouvelle année qui arrive vous soit favorable et voit l'accomplissement des programmes qui vous tiennent à coeur.

La Présidente

La Route du Blé en Beauce



Grâce à la mobilisation de tous: agriculteurs, acteurs associatifs, élus, particuliers ... les manifestations des « Week-ends de La Route du Blé en Beauce » 2010 ont rencontré, cette année encore, un grand succès.

Le public a pu prendre part à des animations très diverses, toujours de qualité, tels que la désormais traditionnelle exposition au Centre «Les Temps d'Art» à Montbarrois, les visites contées à Yèvre-le-Châtel, la Fête des moissons de Manchecourt, les spectacles de la Voix d'Orphée à Givraines et Tivernon, les Escapades de Bellegarde...

La soirée de restitution, organisée le 20 octobre à la Maison de la Forêt à Nibelle, nous a permis de remercier et féliciter toutes celles et ceux qui ont participé à « la Route du Blé en Beauce » en 2010.



Lors de cette rencontre, nous avons pu découvrir le formidable duo M. et Mme Jeanne et Lionel Langlais.



Ce dernier sera programmé dans le cadre du Festival La Beauce du Théâtre à Beaune-la-Rolande en août 2011. L'appel à animations est d'ailleurs lancé depuis le mois d'octobre. Si vous souhaitez participer aux animations La Route du Blé en 2011, contactez le Pays !

ORAC : la nouvelle O.C.M. est lancée

L'Opération Collective de Modernisation (O.C.M.) de l'Artisanat et du Commerce a débuté le 9 juillet dernier, date à laquelle les partenaires ont signé, au Château de Chamierolles, les différentes conventions qui les lient pour 4 ans.



Cette opération comporte 2 volets :

- un volet « investissement » qui permet d'apporter une aide financière aux artisans et commerçants du territoire du Pays pour des projets respectant le règlement de l'opération.
- un volet « actions collectives » pour dynamiser le commerce et l'artisanat du territoire. L'ORAC s'adresse aux artisans et commerçants immatriculés dans le périmètre du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

L'aide de l'ORAC est versée sous forme de subvention après la réalisation et le règlement des investissements prévus au dossier. Le montant des investissements éligibles doit être au minimum de 10 000 € HT. La subvention ORAC peut atteindre 30 % des dépenses HT éligibles. Elle est comprise entre 3 000 € minimum et 10 000 € maximum.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à demander la plaquette auprès de la cellule ORAC du Pays (Florence BOUVARD-VERSLIPE et David VOYER, par téléphone au 02 38 30 64 02, par fax au 02 38 30 72 87 et par e-mail : orac.pbgp@orange.fr).

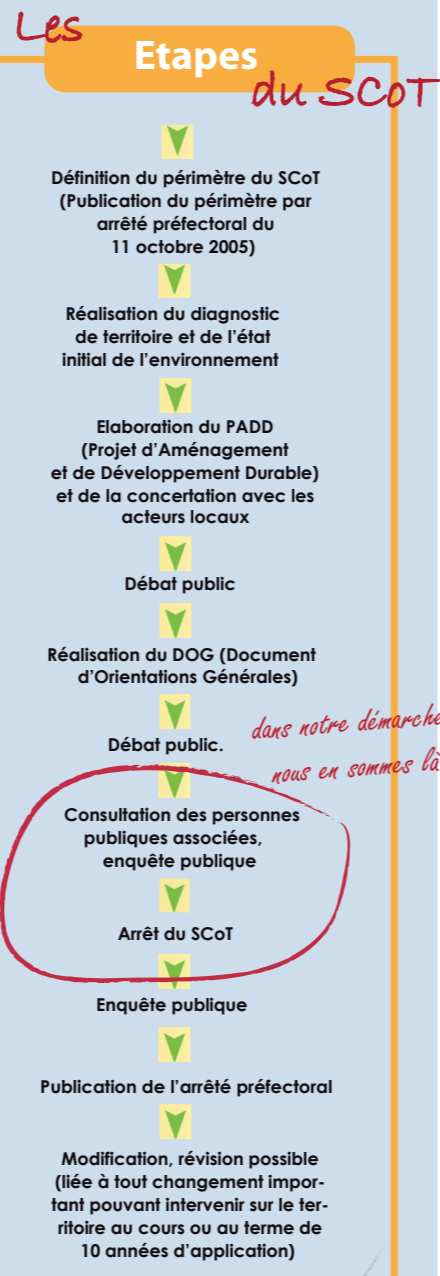


Expert'iz, le dispositif qui accompagne les artisans et commerçants dans leur projet de modernisation ou de développement initié dans le cadre de l'ORAC, en recourant à l'expertise de conseils externes.

Le premier Comité de Pilotage s'est réuni le 13 octobre 2010. Les 7 premiers dossiers ont ainsi pu être étudiés et 57 538 € de subvention attribués (travaux de mise aux normes, rénovation, achat de matériel, construction d'un local, extension et agencement de bâtiments ...).



Le SCoT : où en est-on ?



Le DOG (Document d'Orientations Générales) a largement été débattu, discuté et retravaillé. Il constitue l'aboutissement de débats et de réunions s'étalant sur 3 années.

Le Comité syndical du Pays a arrêté le SCoT (77 voix pour, 13 voix contre et 2 abstentions) lors de son assemblée du 15 décembre. Ce projet sera prochainement soumis à enquête publique.

(lire la suite en page 3)

Le SCoT : où en est-on ? (suite)

Nous rappelons ici les principaux enjeux du SCoT du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais :

- Renouveler l'activité économique sur l'ensemble du territoire pour favoriser un rapprochement habitat-emploi
- Préserver l'agriculture
- Protéger et valoriser la diversité des paysages et du patrimoine
- Mettre en place une politique de logement adaptée
- Favoriser la mobilité
- Valoriser le fort potentiel énergétique du territoire
- Poursuivre la protection de la nappe de Beauce, des rivières et des milieux associés
- Maîtriser la gestion des déchets.

C'est en partageant et en réalisant ces objectifs que nous préparerons, pour les générations futures, un territoire harmonieux, cohérent et équilibré.

Le DOG complet est téléchargeable depuis le site du Pays : www.pays-du-pithiverais.fr. Les 6 panneaux didactiques et l'ensemble des documents de communication sont exposés dans la salle de réunion du Syndicat.

Le SAGE : une première étape franchie avec succès

Après plusieurs années de réflexion collective, d'échanges constructifs et de travail avec de nombreux partenaires, la Commission Locale de l'Eau a adopté, le 15 septembre 2010, le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés.

Le Contrat Global Essonne amont avec l'AESN : un premier bilan à mi-parcours

Signé pour une période de 5 ans entre fin 2007 et 2012, le Contrat Global Essonne amont arrive à mi-parcours en cette fin d'année 2010. A cette échéance, une évaluation de l'état d'avancement du programme est remise aux financeurs. En voici les principaux points :

Volet 1 : Restauration et gestion des milieux aquatiques

Fin décembre 2010, 730 000 € de travaux sont engagés sur ce volet, soit 44 % du montant prévisionnel. Ces opérations ont bénéficié de subventions à hauteur de 350 000 € par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 60 000 € par le Conseil Régional du Centre.



Les travaux aidés en quelques chiffres :
-5,2 km de berges restaurées
-25 km de berges entretenues
-2 postes de techniciens de rivière soutenus sur la durée du programme
- 4 ha de zones humides acquises par les collectivités.

Volet 2 : Alimentation en eau potable
1,8 millions € de travaux sont engagés sur ce volet, soit 38 % du montant prévisionnel. Ces opérations ont bénéficié de subventions à hauteur de 760 000 € par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les travaux aidés en quelques chiffres :
-4 unités de traitement (fer et manganèse)
-3 procédures de mise en place des périmètres de protection lancées
-3 forages communaux abandonnés recouchés
- 5 diagnostics ou schémas eau potable lancés

**Volet 3 : Assainissement des effluents domestiques**

19,7 millions € de travaux sont engagés sur ce volet, soit 63 % du montant prévisionnel. Ces opérations ont bénéficié de subventions à hauteur de 9,4 millions € par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Les travaux aidés en quelques chiffres :
-3 stations d'épuration des eaux usées créées et 1 réhabilitée
-21 km de réseaux de collecte des eaux usées créés ou réhabilités
-582 raccordements de particuliers au réseau s'assainissement
-6 nouveaux projets d'assainissement lancés
-60 dispositifs d'assainissement autonome réhabilités
- 5 études diagnostics assainissement lancées.

Au total, plus de 22 millions de travaux ont été engagés au 31 décembre 2010, soit 61 € de l'enveloppe financière du contrat global.



Conformément à l'article L212-6 du Code de l'Environnement, la Commission Locale de l'Eau doit maintenant soumettre son projet de SAGE à l'avis des conseils généraux, des conseils régionaux, des chambres consulaires, des communes, de leurs groupements compétents et des établissements publics territoriaux de bassin. La consultation porte sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et sur le Règlement.

Les collectivités et organismes consulaires concernés par le projet ont jusqu'au 15 mars 2011 pour faire part de leur avis sur ces documents. A l'issue de cette phase de consultation, le projet de schéma, éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis, sera soumis à enquête publique, avant son adoption définitive.

